



Froideville

Décembre 2022 - N° 519

La Municipalité ainsi que
le personnel communal
vous souhaitent

*Une bonne et heureuse
année 2023*

Billet du Syndic

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas ! Après 2021 sous le signe de l'eau en période estivale, nous avons connu cette année des records de chaleur et surtout des périodes de pluie très rares cet été. Mais il faut le reconnaître, même si l'on nous annonce un réchauffement climatique, les belles soirées d'été, qui se sont prolongées jusque tard dans la saison d'automne, ne nous ont pas trop gênés et nous avons tous pu en profiter.

Nous avons tous espéré que cette année signifierait la fin de la pandémie, mais un autre fléau s'est abattu sur le Monde : le début de la guerre en Ukraine en février, qui nous inquiète fortement. L'afflux de réfugiés et surtout les hausses impressionnantes des coûts de l'énergie impactent notre vie de tous les jours. Malheureusement, et sans tomber dans le pessimisme, la fin de cette guerre

aux portes de l'Europe n'est pour l'instant pas prévisible et les incidences qui en découlent mettent aussi bien les citoyennes et citoyens dans l'incertitude, que les collectivités publiques.

La pénurie annoncée de gaz et d'électricité a obligé à repenser nos consommations. Evidemment, nous regrettons d'avoir dû renoncer à l'installation prévue de notre patinoire éphémère, tout comme aux éclairages de Noël, et nous espérons vivement que ce n'est que partie remise. La Municipalité discute chaque lundi en séance des mesures possibles nous permettant d'économiser de l'énergie. Par chance, notre centre scolaire, ainsi qu'une partie du quartier du Bas de la Fin, sont chauffés grâce au chauffage à distance qui fonctionne au bois issu de nos forêts communales principalement.

Billet du Syndic (suite)

Les différentes manifestations, festivités ou autres, ont repris leurs droits. Nos sociétés locales ont fortement contribué à animer notre village et nous nous en réjouissons. Je tiens à remercier toutes ces sociétés pour leur détermination à se motiver à organiser diverses animations culturelles ou sportives. Ce sont des moments de satisfaction et de rencontres que nous apprécions au plus haut point et qui nous permettent de vivre ensemble dans une saine harmonie.

Après une année et demie de fonctionnement, votre exécutif communal a pris son rythme de croisière, enfin nous l'espérons ! Les projets ne manquent pas et je ne citerai que ceux prévus à court terme, qui ont été validés par votre législatif. Je remercie le Conseil communal pour sa confiance.

Au niveau communal, le projet de transformation de l'ancien local de voirie à Belle Vue est en attente du permis de construire. Les travaux devraient commencer au printemps prochain. Nous continuons à entretenir notre réseau routier et c'est au tour du giratoire, avec toutes ses branches qui seront rénovées, tout comme les diverses conduites souterraines. L'important projet de cette législature est l'agrandissement de notre salle de gym et les études sont en cours. Un sujet un peu moins « sexy » est toujours à l'étude : la finalisation de notre PACom (Plan d'affectation communal). Nous espérons sortir de la zone réservée rapidement.

Au niveau intercommunal, l'agrandissement du collège secondaire à Cugy, afin de répondre aux exigences légales et à l'évolution démographique, est à l'ordre du jour.

Du côté des finances communales, l'augmentation du coût de l'énergie provoquant des hausses généralisées sur beaucoup de matériaux ou de prestations, ainsi que toutes les incertitudes fiscales font que la situation

comporte beaucoup d'inconnues. Les décisions du Grand Conseil, sur propositions du Conseil d'Etat en cette fin d'année, auront certainement des incidences sur les rentrées fiscales de nos communes.

Etablir un budget est un exercice délicat par les temps qui courent. Les nombreuses inconnues nous obligent à la plus grande des prudences quant aux investissements à venir. Heureusement, nous avons quelques réserves comptables qui nous permettront d'atténuer un éventuel exercice déficitaire. L'évolution de la situation internationale nous oblige à faire preuve de prudence, et certainement à repenser nos priorités pour les années à venir si l'on souhaite des finances équilibrées et surtout une charge fiscale supportable pour nos citoyennes et citoyens.

En cette période de l'Avent, j'ai une pensée pour toutes les personnes ou familles qui ont dû se séparer d'un être cher pendant cette année. Mes collègues de la Municipalité s'associent à ce message.

Qu'ils œuvrent à l'administration, à l'intendance de nos bâtiments ou à la voirie, nos collaboratrices et collaborateurs s'engagent sans relâche tout au long de l'année au service de nos habitants. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

La fin d'année approchant, je vous souhaite, au nom des membres de la Municipalité et du mien, de très belles fêtes de fin d'année et vous présente nos meilleurs vœux pour la nouvelle année à venir, en espérant qu'elle sera à la hauteur de vos attentes.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Séance du Conseil communal du 6 décembre 2022

Le mot du Président

M. Dominique Glur, Président, ouvre la séance. En ce soir de Conseil, la « Nati » joue en huitième de finale de la Coupe du monde de football contre le Portugal. A la fin 2021, à l'heure où les dates des séances de conseil ont été fixées, les dates des matchs n'étaient pas encore connues du Bureau. Puis, lorsqu'il a fallu fixer l'heure de la séance du jour, le Bureau s'est montré un peu trop optimiste en misant sur une première place de la Suisse au terme de la phase de groupe et donc sur un huitième de finale joué à 16h. Tout devait s'imbriquer parfaitement. Mais voilà, un match un peu décevant contre le Brésil et une attaque pas assez percutante, et nous voici relégués à la deuxième place de groupe, derrière le Brésil, et ainsi à un huitième de finale joué à 20h00, ce qui ne

nous arrange guère.

Malgré nos diverses demandes tant auprès de la FIFA qu'auprès des autorités du Qatar, il ne nous a pas été possible de différer le coup d'envoi du match. Pour cela, il aurait fallu débloquer un montant certain qui aurait fortement grevé le budget de notre commune, à tout le moins nécessité un préavis pour un crédit extrabudgétaire qui aurait dû être soumis préalablement au Conseil...

Néanmoins, tout est prévu pour que les aficionados puissent assister aux nombreux buts de cette folle soirée dès la fin de la séance.

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Point de rencontre d'urgence

Dans le cadre du risque de pénurie énergétique, la Commune est en train de mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU), selon les directives cantonales. Le PRU est un point d'information et d'interaction destiné à la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Il peut accueillir la population touchée en cas d'événement. Il peut également servir pour échanger des informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication ne fonctionnent plus, pour la distribution d'eau potable lors de situations d'urgence ou pour répondre à d'autres besoins de base. De plus amples informations seront communiquées à la population en cas de nécessité.

2. Limitation du gaspillage d'électricité

Deux décrets ont été adoptés par le Grand Conseil, visant à limiter le gaspillage d'électricité. Dès lors, les enseignes lumineuses et l'éclairage des bâtiments non résidentiels devront être éteints une heure après la fin de l'activité et ce jusqu'à fin avril 2023. Les illuminations commerciales de Noël devront par ailleurs être éteintes entre 23h et 6h du matin.

3. Approvisionnement en eau potable

La Municipalité a commandé une génératrice afin de pouvoir assurer l'alimentation en eau potable en cas de coupure d'électricité. Nos stations de pompage ont été adaptées à cette fin. L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent a également investi en ce sens.

4. Grippe aviaire : mesures de protection

Le virus de la grippe aviaire de type H5N1 a été mis en évidence dans un troupeau de volailles en Suisse alémanique. C'est pourquoi l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a édicté une ordonnance instaurant une zone de contrôle s'étendant à toute la Suisse. Ceci implique que dès le 28 novembre 2022, les détenteurs de volailles et aviculteurs du Canton devront respecter les mesures de protection dont vous trouverez le détail sur notre site internet.

5. Collaboratrice à la Bourse

Nous avons engagé Madame Claire Sarbach comme boursière communale. Titulaire d'une licence en sciences économiques, elle est actuellement Finance & HR Manager dans une PME de la région. Elle prendra ses fonctions au

1er février 2023. Nous lui souhaitons plein succès dans sa future fonction.

6. Contrôles de vitesse rte du Chalet-à-Gobet

En réponse à la question de Monsieur Azdine Bouhedja concernant les excès de vitesse relevés sur la route du Chalet-à-Gobet, en collaboration avec le service des radars de la gendarmerie, nous pouvons affirmer ce qui suit :

Voici les résultats des 3 contrôles de vitesse effectués durant les périodes suivantes : le 8 février, le 30 septembre et le 11 novembre 2021, à diverses heures de la journée. Lors de ceux-ci, 215 véhicules ont été contrôlés. 12 d'entre eux ont été sanctionnés et verbalisés, ce qui représente un taux de 4,3%, moyenne légèrement inférieure à celle du Canton.

Aucun contrôle n'a été effectué en 2022. En 2023, de nouveaux contrôles sont prévus à des dates qui naturellement ne sont pas divulguées.

D'autre part, des contrôles seront opérés par la gendarmerie selon ses possibilités, afin d'éviter que des automobilistes qui montent le Bois d'Archan depuis Montheron ne respectent pas la signalisation « interdiction de tourner à gauche » pour accéder à la déchèterie. Pour mémoire, il s'agit d'une route cantonale sur laquelle la Municipalité n'a aucune compétence.

7. Parking à l'arrière du bâtiment de l'administration communale, rue du Village 16

Nous vous rappelons qu'à cet endroit, une zone de stationnement limitée à 6 heures a été balisée afin de légaliser le stationnement sauvage relevé à cet endroit.

Cette manière de faire n'a pas eu les résultats escomptés. En effet, en dépit de la signalisation placée de manière visible, nous devons déplorer de très nombreux abus, notamment par des citoyens non respectueux des règles. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, le parc étant complet et occupé par des automobilistes ne respectant pas les horaires, trichant systématiquement sur les heures d'arrivée, nos collaborateurs et collaboratrices ne pouvaient accéder à une place de stationnement et se devaient de parquer à d'autres endroits.

Dès lors, et ceci afin de garantir en tout temps un accès aux places de stationnement à nos collaborateurs et aux visiteurs de l'administration communale et d'empêcher un usage abusif de cette zone de stationnement, elle a été mise à ban par la Justice de paix des Districts du Jura-Nord Vaudois et du Gros-de-Vaud. Dès lors, il est interdit à quiconque – ayants droit exceptés – de stationner et de

Communications de la Municipalité (suite)

circuler sur cette zone, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions.

Dès que la signalisation adéquate sera en fonction, un seul avertissement sera déposé sur tout véhicule en infraction, puis il sera dénoncé à l'autorité compétente.

8. Désaffectation partielle du cimetière de Froideville

Conformément aux art. 70 et 71 du Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012 et à l'art. 30 du Règlement sur le cimetière et les inhumations de la commune de Froideville du 29 juin 2009, la Municipalité informe les intéressés que les tombes n° 46 à 93, secteur 2, seront désaffectées à partir du 1er septembre 2023.

Une publication officielle paraîtra dans la FAO en début d'année prochaine et un courrier sera adressé au descendant supposé.

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles désireuses de reprendre les urnes cinéraires parentales ci-dessus mentionnées peuvent en faire la demande par écrit à l'Administration communale, rue du Village 16, 1055 Froideville, d'ici au 31 août 2023.

Les familles intéressées à récupérer les plaques, monuments, entourages et ornements peuvent en faire la demande par écrit à l'Administration communale, rue du Village 16, 1055 Froideville, au moyen du formulaire « Demande d'autorisation de travaux au cimetière de Froideville », disponible sur le site internet de la Commune, d'ici au 31 août 2023.

A l'expiration de ce délai, en application de l'art. 30 du règlement communal précité, l'Autorité municipale disposera librement des objets garnissant les tombes et ne prendra plus aucune demande en considération.

La liste des tombes de corps à la ligne concernée est disponible sur le site internet de la Commune.

9. Dates des séances du Conseil communal 2023

Les dates retenues pour 2023 sont les suivantes :

- 14 mars 20h
- 16 mai 20h (en réserve)
- 20 juin 20h
- 3 octobre 20h
- 5 décembre 19h

Nous saisissons cette occasion pour vous annoncer que le Coup de balai aura lieu le 25 mars 2023.

La Municipalité profite de ce dernier conseil de l'année pour remercier tous nos collaboratrices et collaborateurs pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année.

Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement nécessaire à la bonne marche de notre village.

Nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année, en espérant que cette période d'incertitude énergétique fasse très rapidement partie de l'histoire et formulons tous nos vœux pour l'année 2023, en nous réjouissant de vous retrouver autour de notre traditionnel apéritif du Nouvel-an le 7 janvier prochain.

Echos de la séance

Ce ne sont pas moins de quatre préavis qui sont soumis au vote.

Le premier concerne une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la phase « Avant-projet » de l'agrandissement de la salle de gym.

Par la voix de son président, M. Cédric Pahud, la Commission ad hoc relève les points suivants :

- il s'agit dans un premier temps d'un vote d'intention auprès du Conseil Communal afin de jauger l'intérêt quant à ce projet ;
- au niveau scolaire, il est très difficile, voire parfois impossible, de respecter les plages horaires prévues pour les heures de sport ;
- il y a également un manque cruel de place tant pour les activités parascolaires que pour celles des

associations ;

- l'étude portera sur plusieurs variantes, telles qu'une salle polyvalente par exemple ;
- selon les normes du Service de l'éducation physique et du sport, Froideville présente un déficit en matière d'infrastructures sportives.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que le Conseil approuve le préavis tel que présenté.

M. Philippe Weibel, président de la Commission des finances rapporte que, compte tenu du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 500'000.00, la Commission propose à l'unanimité que les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Echos de la séance (suite)

Le Conseil communal suit ces propositions et approuve à l'unanimité le préavis.

Le deuxième préavis concerne une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection du giratoire.

Par la voix de sa présidente, Mme Jessica Witzig, la Commission ad hoc souligne que l'état général du tapis est mauvais à chaque sortie du rond-point. De plus, l'arrêt de bus n'est plus conforme aux normes. La sécurité des piétons, notamment pour les écoles, sera garantie durant les travaux et l'accessibilité aux différents quartiers assurée. Dès lors, la Commission, à l'unanimité, propose aux Conseillers d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le président de la Commission des finances rapporte que, du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 1'860'000.00, la Commission propose à l'unanimité que le Conseil approuve le préavis tel que présenté.

Le Conseil communal suit ces propositions et approuve à l'unanimité le préavis.

Le troisième préavis concerne une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la suppression des chambres doubles du réseau d'assainissement et la réalisation de tests à la fumée.

M. André Philipona, président de la Commission ad hoc explique que, lors de fortes précipitations, les eaux usées et les eaux claires se mélangent, ce qui induit des

pollutions, des refoulements et des inondations par des eaux usées dans certaines habitations. En conséquence, la majorité des membres de la commission recommande aux Conseillers d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président de la Commission des finances rapporte que, bien que le montant de CHF 215'000.00 du préavis ne figure pas sur le plan des investissements, la Commission propose à l'unanimité que le Conseil approuve le préavis tel que présenté.

Encore une fois, le Conseil communal suit ces propositions et approuve à l'unanimité le préavis.

Le dernier préavis est le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2023.

Le président de la Commission des finances note que le budget 2023 se différencie de ceux des années précédentes par l'augmentation du prix de l'eau à CHF 2.00 par m³ et la location du compteur à CHF 25.00 par an. La marge brute d'autofinancement est de CHF 509'700.00. Les recettes s'élèvent à CHF 12'572'900.00, alors que les charges se montent à CHF 12'761'500.00 laissant apparaître un excédent de charges de CHF 188'600.00. Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Conseil communal suit ces propositions et approuve le préavis à l'unanimité, ce qui nous mène à un score de 4 à 0, qui compense largement la déception générale suite à la défaite de l'équipe de Suisse.

Grippe aviaire - mesures de protection

Aux détentrices et détenteurs de volailles, avicultrices et aviculteurs du canton de Vaud

Le virus de la grippe aviaire de type H5N1 a été mis en évidence dans un troupeau de volailles en Suisse alémanique. C'est pourquoi, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a édicté le 24 novembre 2022, une Ordonnance instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de l'influenza aviaire (RS 2022 713). Cette ordonnance instaure une zone de contrôle s'étendant à toute la Suisse.



Ceci implique que **dès le 28 novembre 2022, vous devez appliquer une des mesures suivantes** (art. 7 à 11) :

- La sortie des volailles domestiques est limitée au jardin d'hiver fermé.
ou
- Les aires de sortie et les bassins prescrits pour les oiseaux d'eau sont protégés contre les oiseaux sauvages par du grillage ou des filets avec des mailles inférieures à 4 cm. Les systèmes d'alimentation et d'abreuvement ne doivent pas être accessibles aux oiseaux sauvages.
ou
- La volaille domestique est détenue dans des structures fermées, empêchant l'intrusion d'oiseaux sauvages.

Grippe aviaire - mesures de protection (suite)

Dans tous les cas :

- Les ansériformes (canards, oies, ...) et les struthioniformes (autruches, émeus) doivent être détenus séparément des autres volailles domestiques.
- Avant de pénétrer dans les locaux où se tiennent les animaux, l'utilisation de vêtements réservés à cet usage et la désinfection des mains sont impératives. Un sas d'entrée doit être aménagé.
- L'accès aux lieux de détention des animaux doit être limité aux personnes en charge de leurs soins et aux instances de contrôle.

Nous soulignons le caractère obligatoire de ces mesures qui restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Dès lors, il est de votre responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'empêcher tout

contact potentiel entre des oiseaux sauvages et votre volaille, sans quoi vous vous exposez à des mesures administratives et pénales.

Tous symptômes suspects (symptômes respiratoires aigus, diminution des performances de ponte, de la consommation d'aliment ou d'eau) et toute mortalité augmentée doivent être annoncés à un vétérinaire. Ces symptômes, ainsi que les pertes d'animaux sont à consigner quotidiennement dans un journal à tenir à disposition des organes de police des épizooties.

Finalement, nous vous rendons attentifs au fait que les marchés, expositions et autres manifestations similaires où des oiseaux sont présentés, sont interdits sur tout le territoire national.



Elimination des déchets

Les collaborateurs de la voirie ont constaté que certaines règles en matière de tri des déchets des ménages ne sont pas respectées. Nous vous rappelons ci-après quelques éléments de base.

La déchèterie du Bochet est ouverte toute l'année :

- mardi, mercredi et jeudi de 16h00 à 17h30
- vendredi de 14h00 à 18h30
- samedi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h00

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le jeudi en début d'après-midi.

Les sacs taxés doivent être bien fermés et déposés le jeudi matin.

Les déchets des ménages ne doivent pas être déposés dans les poubelles de rue.

Des sachets Robidog sont à disposition des détenteurs de chiens. Le ramassage des crottes est obligatoire.

Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse.

Ces règles sont valables sur tout le territoire communal.

Il est important qu'elles soient scrupuleusement appliquées, en particulier aux abords de l'école.



Les litières à chat en sable naturel vont dans le compost avec le gazon. Les autres types de litière sont à éliminer dans les sacs taxés, même si elles sont d'origine végétale. Il est interdit de les déposer dans les poubelles de rue.

Vous trouverez de plus amples instructions dans le manuel pour le tri des déchets qui peut être téléchargé sur le site de la commune sous www.froideville.ch/manueldechets. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la voirie ou au greffe. Nous vous remercions de votre aimable contribution au respect de l'environnement.



Commission du Jumelage Froideville - La Pacaudière



AVIS DE RECHERCHE

Depuis plus de 35 ans, nos relations au sein du Jumelage Froideville-La Pacaudière sont toujours au beau fixe. Lors de chaque rencontre, nous partageons des moments très forts en attachement. En septembre 2023, se sont nos amis Pacaudois qui viendront passer un week-end à Froideville. Les festivités se mettent gentiment en place et nous pouvons assurer les membres que tout sera fait pour passer des moments sympathiques et remplis d'amitié.

L'ambiance qui règne au sein de nos échanges a suscité l'envie à de nouvelles familles françaises de participer à nos activités. En constatant que les formidables moments partagés étaient remplis de sympathie, elles aimeraient se joindre à nous et nous nous en réjouissons. C'est pourquoi nous sommes à la recherche de nouveaux membres de Froideville, pour accueillir lors d'un week-end, ces nouveaux participants. Une grande partie des festivités est prise en charge par la Commission municipale du Jumelage et est destinée aux personnes de tout âge. Ces manifestations permettent aux habitants des deux communes de se rencontrer, de mieux se connaître et de faire connaissance avec d'autres personnes qu'ils côtoient régulièrement dans les rues de nos villages.

Si vous êtes intéressés à participer à ces moments d'amitié et d'échanges et à nous rejoindre, le président du comité se tient à votre disposition pour vous apporter d'autres précisions. Vous pouvez sans autre prendre contact par courriel, téléphone, etc, à l'adresse ci-dessous.

Le Comité du Jumelage, qui recherche également un ou deux membres intéressés, se réjouit que cet appel soit entendu et de rencontrer de nouveaux membres parmi nous.

N'ayez pas peur, venez nous rejoindre et vous constaterez que les moments partagés avec de nouveaux amis Français ainsi que des citoyens de Froideville, sont pleins de richesses et de sympathie.

Le Comité du Jumelage

Pierre-Alain WITZIG, rue du Village 7, 1055 FROIDEVILLE
☎ 021 881'59'56 079 317'44'70 E-mail : dpawitzig@bluewin.ch

MILLE FEUILLES

Votre magasin d'alimentation ouvert 7/7 à Froideville depuis 1992

Grand choix de produits :

Boulangerie, fruits et légumes, fromages à la coupe, viandes, presse, vins/bières, boissons, tabac

LA POSTE+

Au plaisir de vous accueillir prochainement !



Rejoignez-nous !

Mille-Feuilles

Kalbfuss Alain
Ch. Du Maupas
1055 Froideville
021 881 55 54

Horaires d'ouverture :

Lu-Ve 06h30 – 12h30
14h30 – 18h30
Sa 06h30 – 14h30
Di 06h30 – 12h30



RAIFFEISEN

Renoncez au mazout et au gaz

Profitez dès maintenant du conseil incitatif gratuit «chauffez renouvelable», découvrez le système alternatif optimal pour votre logement de même que les coûts, les subventions et les économies. Nous vous conseillons avec plaisir sur le financement de votre nouveau chauffage.

raiffeisencasa.ch/incitation

Inscrivez-vous ici!





Nous remercions notre clientèle de la confiance témoignée tout au long de cette année.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2023.

Chantal et Rénald Carita



ACOF

MERCI

Fête du Village Brunch du 6 novembre 2022

Vous avez été nombreux à venir faire la fête et ce fut une belle journée, joyeuse et animée.

Pour votre présence, votre générosité, votre aide pratique, un immense merci.

Avec nos meilleurs vœux pour 2023

Séance « COUP D'POUCE »

- * Apaisement
- * Équilibrage
- * Renforcement



Adultes: Frs 30.-
Enfants (jusqu'à 12ans): Frs 20.-
Animaux et autres: Frs 20.-

(selon possibilités financières)

Séance à distance
Paiement CASH et TWINT

Cabinet thérapeutique
Corinne Versel
Chemin sur le Creux 6
1055 Froideville
+41 79 204 29 87

- * SOINS ET HARMONISATIONS ENERGETIQUES pour les personnes, animaux, végétaux, lieux, ...
- * COMMUNICATION ANIMALE
- * HARMONISATION de lieux
- * ACV « Accompagnement / Coaching »
- * ...

Centre Nordique de Froideville

Télési, pistes de ski de fond et skating, course à pied, nordic walking, VTT

Retrouvez toutes nos activités sur

www.cn-froideville.ch - info@froideville.ch

La neige est arrivée et le Centre Nordique de Froideville vous a préparé les pistes de ski de fond.

Le Télési du Chalet long de 250m avec une dénivellation de 50m est installé. Ouverture prévue les mercredis, samedis et dimanches après-midi.

Voici les 3 possibilités d'acquérir les cartes de ski de fond :

- 1) L'Épicerie Mille-Feuilles à Froideville... chez Alain j'achète malin...
- 2) Internet : <https://romandieskidefond.ch> ou le natel : application « Romandie de ski de fond » (ne pas oublier de choisir le centre de Froideville)
- 3) Twint au départ des pistes pour les cartes journalières

Afin que tout le monde trouve du plaisir aux sports de neige, voici quelques règles à respecter :

Pistes pour ski de fond uniquement !



Pas d'autres activités sur ces pistes. Merci !



Evènement



REPAS DE SOUTIEN DU FC FROIDEVILLE



Le FC Froideville se fait un plaisir de vous convier à son traditionnel repas de soutien le vendredi 10 mars 2023 à la Grande Salle de Froideville. Une journée festive pour promouvoir un sport, mais aussi des équipes au top !

La journée débutera à 11h30 par un bel apéritif, par la suite, le Comité vous propose le menu suivant concocté par



La Chenille Gourmande

Menu

Duo de foie gras



Rôti de veau farcis

Risotto au safran

Légumes de saison



Délices de nos campagnes



Moelleux au chocolat et sa boule coco

Une tombola composée de magnifiques lots sera mise en jeu lors du repas et nous aurons également le plaisir de partager la suite de cette belle journée autour d'un verre !

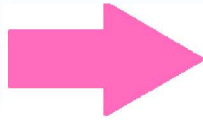
**LE FC FROIDEVILLE A BESOIN DE VOUS,
NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX POUR
NOUS SOUTENIR !**

Le prix du repas est de CHF 150.00 (vins compris) pour les messieurs et CHF 130.00 pour les dames, payable sur place.

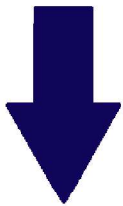
Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire jusqu'au **lundi 27 février 2023** auprès de notre Président Cédric Pahud au 079.736.83.89 ou par courriel à : info@fc-froideville.ch.

Evènements

Suivez la Jeunesse de Froideville sur Facebook en scannant ce code QR



Réservez vos places en ligne sur aglagla.ch en suivant ce code QR



JEUNESSE FROIDEVILLE

NEW YEAR 22-23

menu

LA GAMME L À FROIDEVILLE

ENTRÉE
Amuse-bouche
Terrine de campagne, confit d'oignons rouge et salade

PLAT
Aiguillette de boeuf en basse température, jus corsé au vin rouge, gratin de pommes-de-terre et légumes "Retour du marché"

DESSERT
Moelleux au chocolat et glace
The/café

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE VALÉRIE MAZUR AU 077 531 27 87 JUSQU'AU 23.12.2022

CHF 70.-

CHF 1.- PAR ANNÉE D'ÂGE JUSQU'À 12 ANS

Spaghetti + glace

Prix pour le meilleur déguisement 80's !

SAMEDI | 31.12.2022 | DÈS 18H30
GRANDE SALLE DE FROIDEVILLE

L'Espérance de Froideville présente:

Le Monde de Lucy

Comédie musicale avec chœur et orchestre

Direction: Nicolas Reymond
Création: Bastien Roulier
Damien Gummy
Sabine Martin

Grande salle de Froideville

24, 25 février & 2, 3, 4 mars 2023 à 20h15
26 février 2023 à 17h00

Réervations:
www.aglagla.ch - épicerie Mille-feuilles - 079 662 82 36 de 19h à 20h

Résumé de l'histoire :

La famille Ducommun est une famille comme les autres. Un père, une mère, un frère et une sœur. Comme les autres à quelques détails près. Une mère surprotectrice envers sa fille et ignorante pour son fils, un père qui ne se rend même pas compte de ce qui se passe autour de lui, un frère qui ne supporte pas ses parents et une sœur qui voit et entend beaucoup de choses.

La jeune Lucy a depuis longtemps dans sa tête beaucoup de personnages qui l'accompagnent au quotidien. Des amis imaginaires qui partagent sa vie. Ses deux meilleures amies, Confiante et Distracte. Sa conseillère Sage et son démon Grognon. Sans oublier Joie, Tristesse et bien d'autres.

Pour l'aider avec tout ce monde, un psychiatre va utiliser des méthodes expérimentales censées mettre de l'ordre dans la tête de Lucy. En travaillant sur elle-même, elle va vite comprendre que l'histoire de sa famille est loin d'être aussi banale qu'elle ne le pensait.

Avec l'aide de ses proches, Lucy devra trouver une solution pour vivre en harmonie avec tous ceux qui l'entourent.

Direction : Nicolas Reymond
Scénario, paroles et mise en scène : Sabine Martin, Bastien Roulier et Damien Gummy
Composition musicale et harmonisation : Nicolas Reymond et Bastien Roulier
Chorale L'Espérance de Froideville
Orchestre de cinq musiciens

Agenda 2022-2023

Dates	Organisateurs	Manifestations	Lieux
2022			
31 décembre, 17h30	Paroisse St-Amédée	Messe	Centre œcuménique
31 décembre	Société de Jeunesse	Nouvel An	Grande salle
2023			
7 janvier, 11h	Municipalité	Apéritif communal	Salle du 700e
12 janvier, 20h	Municipalité	Ensemble, économisons l'énergie de demain	Maison villageoise de Cugy
14 janvier	Association Centre Œcuménique Froideville	Repas des aînés	Grande salle
24, 25, 26 février 2, 3 et 4 mars	Union chorale	Spectacle musical Le Monde de Lucy	Grande salle
10 mars	FC Froideville Sports	Repas de soutien	Grande salle
25 mars	Petit Conservatoire	Portes ouvertes et concert annuel	COF et Grande salle
25 mars	Municipalité	Coup de balai	Voirie ch. du Lavoir 5



Prochaines séances du Conseil communal
Mardis 14 mars, 20 juin, 3 octobre, 5 décembre 2023

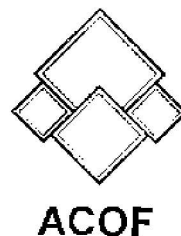
ACOF

Repas offert pour les "65 ans et+" de Froideville

Le samedi 14 janvier 2023 à la Grande Salle

Vous avez 65 ans ou plus, cette invitation est pour vous. Le groupe "Oh ! Talent des jeunes" et l'ACOF vous attendent pour le repas des aînés. Réservez déjà la date. Vous serez invité personnellement par une lettre plus détaillée.

Jeunes dès 14 ans, vous souhaitez rejoindre notre groupe ?
Adultes non-retraités, vous souhaitez donner un coup de main le 14 janvier ?
Adressez-vous par mail à diane.ducommun@bluewin.ch ou au 079 795 35 86



ACOF



Impressum
Editeur : Commune de Froideville
Imprimerie : Imprimoffset Bordin SA
Prochaine parution : mars 2023
Délai publication : 3 mars 2023
Site internet : www.froideville.ch